

SOURCE LÉGITIME DE REVENU

PROTECTIONS SOUS LA LOI SUR LES DROITS DE L'HOMME DE LA VILLE DE NEW YORK

Vos bons d'aide publique et au logement doivent toujours être acceptés vers le loyer et les dépôts de garantie

La Commission des droits de l'homme de la ville de New York vous protège contre toute discrimination fondée sur les sources légitimes de revenu. La « source légitime de revenu » est une catégorie protégée sous la loi sur les droits de l'homme de la ville de New York, qui inclut toute aide publique ou assistance au logement de niveau fédérale, étatique ou locale pour le versement du loyer, tels que les programmes Section 8, vivre en communautés (LINC), revenu supplémentaire de sécurité (SSI), administration des services liés au VIH/sida (HASA), allocation de prévention des expulsions de familles (FEPS), supplément de sortie spécial et de prévention (SEPS), GI Bill pour les anciens combattants, entre autres. Les dépôts de garantie et les dons d'urgence uniques (« mesures exceptionnelles »), qui aident des personnes non capables d'assumer une dépense en raison d'une situation ou d'un événement imprévu, sont également inclus dans cette catégorie.

En appliquant la loi et en créant une formation sur les droits de l'homme de la ville de New York, la commission garantit que certaines communautés qui sont les plus vulnérables peuvent accéder au logement dans la ville de New York. La commission est la seule agence avec le pouvoir à poursuivre les propriétaires et les courtiers pour ce type de discrimination. Les propriétaires et les courtiers peuvent se trouver face à des amendes et les victimes ou locataires affectés peuvent recevoir de dédommagements pécuniaires et aussi pour la détresse émotionnelle.

Cinq choses à savoir :

- 1. Si vous habitez ou cherchez une location dans un bâtiment de six logements ou plus, vous êtes protégé(e).** Les logements cloisonnés illégalement peuvent franchir le seuil des six logements.
- 2. Les propriétaires, courtiers et autres agents immobiliers ne peuvent pas vous décourager de demander un appartement du seul fait que vous souhaitez verser votre loyer ou dépôt de garantie avec l'aide publique.** Votre revenu issu de l'aide publique ou d'un bon ne vous disqualifie pas ni ne vous met pas en position désavantageuse pour faire une demande pour un appartement.
- 3. Les annonces « Pas de bons acceptés » sont illégales.** Il est illégal pour les propriétaires et agents immobiliers de publier en ligne, d'imprimer ou de diffuser des annonces qui indiquent tout refus d'accepter les programmes ou bons d'aide publique pour l'accès au logement.
- 4. Votre propriétaire ne peut pas refuser ni retarder les réparations nécessaires dans votre logement en raison que vous payez votre loyer avec l'aide publique.**
- 5. Vous avez le droit de vivre sans subir de harcèlement, discrimination, gestes menaçants ou commentaires fondés sur votre statut protégé,** ni de la part d'autres locataires de votre bâtiment.

Des phrases telles
comme celles-ci
peuvent indiquer une
discrimination fondée
sur votre source de
revenu:



Si vous étiez victime de discrimination fondée sur une source légitime de revenu, signalez-le. Pour contacter la commission des droits de l'homme de la ville de New York, appelez le 311 et demandez de parler à la commission ou appelez l'Info ligne de la commission à (718) 722 3131. Pour plus d'informations et pour télécharger les informations sur le traitement équitable au logement, rendez-vous sur NYC.gov/HumanRights.

NYC.gov/HumanRights

[f](#) [@](#) [t](#) [You Tube](#) [@NYCCHR](#)

NYC Commission on
Human Rights